

		
<b>JEU 4</b>	 7 --- 21	0 --- 0
<b>VEN 5</b>	 11 --- 23	1 --- 2
<b>SAM 6</b>	 12 --- 19	6 --- 23
<b>DIM 7</b>	 8 --- 22	0 --- 0
<b>LUN 8</b>	 10 --- 23	0 --- 0
<b>MAR 9</b>	 10 --- 25	0 --- 0

## Cette semaine

- **Gel**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Black-rot**
- **Vers de la grappe**
- **Erinose**
- **Acariose**
- **Divers**

## Stades phénologiques

Les stades ont peu évolué cette semaine. Sur les parcelles précoces, le stade "boutons floraux agglomérés" est régulièrement observé (Duras, Chardonnay, Merlot, Gamay notamment). Le stade "boutons floraux séparés" est imminent dans les situations les plus précoces. Sur les autres parcelles, nous sommes plutôt au stade "5-6 feuilles étalées".

On observe aussi un jaunissement du feuillage lié au froid. Les premières manifestations de chlorose sont aussi observées.

De plus, le phénomène de filage est parfois recensé sur les 2èmes grappes ainsi que sur les ailes des grappes (Syrah, Duras, Loin de l'oeil...).

Sur le Braucol, la sortie semble faible.



Photos de filage

## GEL

### Analyse de risque

#### Symptômes

Plusieurs épisodes de gel se sont succédés les 19, 20, 21, 28 et 29 avril sur le vignoble gaillacois.



### Observations

Les 28 et 29 avril, nous avons eu des phénomènes de gelées blanches. De nouveaux dégâts sont observés sur les parcelles en fond de vallée, en extension des zones déjà gelées mais aussi sur des secteurs épargnés lors du 1er épisode de gel.

Ces épisodes de froid peuvent aussi avoir des conséquences à plus long terme sur le développement de la future grappe : phénomènes de filage et de coulure, notamment.

On recense de nouveaux départs sur les parcelles gelées autour du 20 avril.

### Préconisations

Aucun traitement n'est préconisé dans le cadre strict de l'épisode de gel. Néanmoins, veillez à maintenir un feuillage sain sur les parcelles gelées.

## A retenir

Déclarer les dégâts à votre assureur.

## MILDIOU

## Analyse de risque

**Modélisation:**

La maturité de la masse des oeufs est atteinte sur tous les secteurs. Des contaminations de masse se sont produites sur le secteur de Cunac lors des pluies de dimanche. Sur les autres secteurs, des contaminations élités ont été recensées.

Lors des prochains épisodes pluvieux, il faut 3mm à Cunac pour engendrer de nouvelles contaminations de masse et 25mm sur les autres secteurs.

## Préconisations

Si vous aviez traité la semaine dernière, les produits ont été lessivés car le cumul de pluie a varié de 25mm à 45mm.

Soyez protégé pour les prochaines pluies qui ont un caractère orageux et incertain.

*\* 200g à 300g de cuivre métal*

Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

**Alternative**

Mise en oeuvre de la prophylaxie

**A retenir**

Maturité des oeufs atteinte. Il faut 3mm à Cunac et 25mm sur les autres secteurs pour provoquer des contaminations de masse.

## BLACK ROT

## Analyse de risque

**Éléments de biologie**

Des contaminations ont pu avoir lieu ce week-end.

## Préconisations

Le stade sensible est atteint et des contaminations peuvent intervenir lors des prochaines pluies.

Aucun produit n'est homologué en bio sur le black-rot. Néanmoins de nombreux essais menés dans différents vignobles montrent une efficacité des produits à base de soufre sur ce champignon lorsque les traitements sont appliqués avant les contaminations à une dose allant de 8 à 12 kg/ha.

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

**Alternatives**

Mise en oeuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum sur les baies momifiées et les rameaux.

**A retenir**

Contaminations possibles.

## OIDIUM

## Analyse de risque

La période de sensibilité est en cours pour les parcelles sensibles.

Pour les autres parcelles, le stade de sensibilité débute au stade 17 : boutons floraux séparés. Ce stade est imminent sur les parcelles précoces.

**A retenir**

Stade d'intervention atteint pour les parcelles sensibles. Pas d'intervention sur les parcelles classiques.

## Préconisations

Intervenir :

*\* Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha soit 1,25 kg/hL sur la base de 1000L/ha (dose homologuées), 6-8kg/ha (dose conseillée) ou heliosoufre 3-5l/ha.*

**Alternatives**

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

**VERS de la GRAPPE**

**Analyse de risque**

**Observations**

Le piégeage est en forte baisse voire inexistant sur certains pièges.

**Analyse de risque**

Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudémis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

**Préconisations**

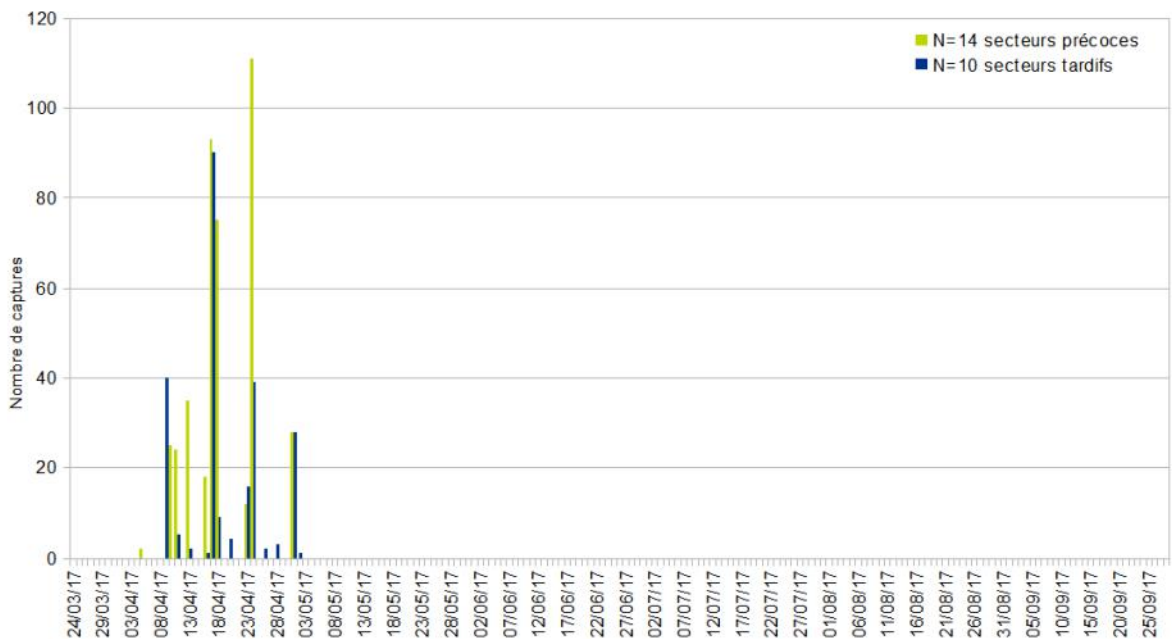
Aucun traitement n'est à envisager.

**Alternatives**

La confusion est une méthode de biocontrôle.

**A retenir**

Le vol semble se terminer.



Synthèse des données de piégeage sur le vignoble de Gaillac

**ERINOSE**

**Analyse de risque**

Symptômes toujours visibles, notamment sur les Cabernet et les Muscadelle.

**Préconisations**

Les traitements doivent être réalisés dès maintenant et peuvent être couplés avec la lutte contre l'excoriose.

\* Produits à base de soufre mouillable ; 20kg/ha (dose homologuée) soit 2kg/hL sur la base de 1000L/ha ; 8kg/ha (dose conseillée) Héliosoufre 7,5L/ha (dose homologuée) ; 5L/ha (dose conseillée)

**A retenir**

Cibler les parcelles avec des symptômes

**Alternatives**

Favoriser les populations de typhlodromes. Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

## ACARIOSE

## Analyse de risque

**Observations**

Plusieurs plantiers présentent des symptômes d'acariose (Gamay, Colombar, Duras). Ces parcelles étaient déjà touchées l'année dernière.

Les symptômes sont accentués par la pousse ralentie.

**Conditions de développement**

Les attaques d'acariose au printemps sont très localisées et favorisées par des conditions froides au débourrement. Une forte attaque peut engendrer des retards de végétation et de maturité.

## Préconisations

Seules les parcelles avec un fort historique de dégâts doivent faire l'objet d'une intervention. Il faut être vigilant sur les plantiers. Si besoin, intervenir dès maintenant :

\* Produits à base de soufre mouillable ; 20 kg/ha (dose homologuée) soit 2kg/hL sur la base de 1000L/ha ; 8kg/ha (dose conseillée) ; Attention, vérifiez l'homologation spécialité commerciale par spécialité commerciale.

**Alternatives**

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

**A retenir**

Les interventions doivent se limiter aux parcelles fortement touchées en 2016

## DIVERS

Les escargots remontent dans les souches. Des dégâts sont recensés sur certaines parcelles.

*Prochain bulletin, le 10 mai*

**Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement**

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées ([www.mp.chambagri.fr](http://www.mp.chambagri.fr)). Sauf mention spécifique, les recommandations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les recommandations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03

